



## CONVENTION DE LOCATION MATÉRIEL

Entre : **la Ville de Truyes**, représentée par son Maire, **Jérôme BIROCHEAU**

Et l'organisateur :

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Représentant (si personne morale) : .....

SIRET (si personne morale) : .....

Adresse (ou siège si personne morale) : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel (en majuscule) : .....

**Il est convenu ce qui suit**

### Article 1 : Objet de la convention

Désignation de la location :  Barnums 3mX3m  
 Tables  Bancs  Chaises  Autre

Organisateur :  Particulier  Association  Autre

### Article 2 : Date(s) de la convention

Date(s) : .....

### Article 3 : Nombre demandé

Barnums 3mX3m : .....  Tables : .....  Bancs : .....  Chaises : .....

### Article 4 : Pièces justificatives annexées à la présente convention

Attestation d'assurance au nom et adresse de l'organisateur uniquement :

### Article 5 : Montant de la location

Gratuit  Payant : .....€  Caution Barnums 3mX3m : 80€  Caution Tables, bancs, chaises : 50€  
Les chèques doivent être à l'ordre du Trésor Public.

### Article 6 : Règlement d'utilisation

Le règlement d'utilisation est annexé à la présente convention.

A :

Le :

**Nom, prénom, cachet et signature de l'organisateur,**

(Dûment habilité pour les associations et personnes morales)

En signant, nous certifions avoir pris connaissance et acceptons le règlement général.

A Truyes,



**Le Maire**

**Jérôme BIROCHEAU**



## RÈGLEMENT GÉNÉRAL

### Article 1 : Obligations de l'utilisateur

L'organisateur s'engage à :

- **Utiliser** uniquement le matériel désigné dans la convention.
- Le matériel doit être restitué dans l'état dans lequel il a été trouvé.
- **Nettoyer et remettre en état** après usage le matériel mis à sa disposition.

Si l'état des lieux après utilisation fait apparaître l'absence ou l'imperfection de nettoyage, la prestation de nettoyage sera mise en recouvrement et émis à l'encontre de l'utilisateur.

### Article 2 : Modalités de paiement

Le paiement de la location s'effectue en 1 versement.

**Toute annulation après encaissement du versement équivaut à la perte totale de ce versement non remboursable**

Le paiement devra s'effectuer, auprès de Monsieur le Percepteur dès réception de l'avis de somme à payer au domicile de l'organisateur. Les chèques de caution seront rendus après paiement total de la location et une fois l'état des lieux effectué sans réserve .

### Article 3 : Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

- Par la Collectivité à tout moment pour cas de force majeure pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public, ou à l'ordre public, par lettre ou courriel adressé à l'organisateur.
- Par l'organisateur. Le montant de la location ne sera pas remboursé.
- À tout moment si le matériel est utilisé à des fins non conformes aux obligations contractées après les parties ou dans les conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

### Matériel disponible à la location

- 179 chaises
- 10 bancs de 2m
- 19 bancs de 2,20m
- 8 tables : 2m x 0,75m
- 9 tables : 2,40m x 0,80 m
- 3 barnums : 3m x 3m avec bâches et poids

### TARIFS

	Petit barnum 3mX3m	Bancs extérieurs et/ou chaises extérieurs et/ou tables extérieurs
<b>1 journée</b> Lundi au vendredi	80 € / barnum	55 € (tarif unique qu'il y ait un élément ou plusieurs éléments)
<b>2 journées</b> Lundi au vendredi	140 € / barnum	85 € (tarif unique qu'il y ait un élément ou plusieurs éléments)
<b>Journée supplémentaire</b> Lundi au vendredi	60 € / barnum	30 € (tarif unique qu'il y ait un élément ou plusieurs éléments)
<b>Weekend</b> Samedi et dimanche	140 € / barnum	85 € (tarif unique qu'il y ait un élément ou plusieurs éléments)
<b>Caution</b>	80 €	50 €

